

Silvestre No

8427



11910

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

R. C.
N° 182

COLLÉGATION DES ACTES DE L'ETAT
ENTRÉE
29 Mai 1875
N° 4042 AH

Ville de Paris.

ARCHIVES
DE
PARIS

EXTRAIT du Registre des Actes de Mariage
de l'an 1828 (X^e Mairie)

10 Avril 1828

ETAT CIVIL.

Il est dû pour le présent
extrait,

SAVOIR :

Timbre 1 25
Droit d'expédition 50

Total 2 75

NOTA. La légalisation coûte
0,25 c. en sus des frais ci-
dessus.

Reçu par la Commission
du R. Bureau de la Ville
Membre de la Commission
1007

Le Dix Avril mil huit cent vingt huit, à dix heures
du matin, a été prononcé à la Mairie du dixième
arrondissement de Paris, le mariage de M^r Augustin
François Edouard, Baron Silvestre,
Lieutenant d'artillerie, âgé de vingt huit ans, né à
Paris, le vingt deux Octobre an huit (Ete) et Mar
mil huit cent), et y demeurant, chez ses père et mère,
rue Caronne N° 13, encet arrondissement, fille
majeur de M^r Augustin François Baron Silvestre,
membre de l'Institut, bibliothécaire du cabinet du roi,
chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, âgé
de soixante cinq ans, et de M^r Louise Julie Constance
Garre, son épouse.

Fille de M^r Jacques Belhomme de Morgny,
âgé de près de vingt un ans, né à Paris, le Deux
Mai mil huit cent sept, et y demeurant chez ses père
et mère, quai Voltaire N° 1^{er}, encet arrondissement,
fille mineure de M^r Jacques Belhomme de Morgny,
propriétaire, âgé de cinquante trois ans, et de M^r Alarie
Étienne Charlotte Royer, son épouse, âgée de
quarante huit ans.

En présence et du consentement du père de l'époux,
du consentement de la mère de l'époux, donné par
acte passé devant M^r Courrier et son collègue,
notaires, à Paris, le neuf Decembre, évidemment enregistré,
et en présence et du consentement du père et de la mère
de l'épouse.

Après publications faites en cette Mairie les Dimanches
vingt trois et vingt Mars derniers, affiche apposée, par

suite, aux termes de la loi, aucune opposition n'ayant été formée à la célébration. —

Les actes de naissance des époux, l'acte de consentement de la mère de l'épouse et une permission accordée le sept de ce mois par son Excellence, Monseigneur le Ministre de la Guerre, qui autorise l'épouse à contracter le présent mariage, ont été déposés et paraphés, lecture en a été faite ainsi que du chapitre six dudit Du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs de l'épouse. —

Les deux contractans présens ont déclaré prendre en mariage, l'un, M^e Maria Belhomme de Morgny, l'autre, M^r Augustin François Edouard Baronne de Silvestre, en présence de M^r Joseph Léonard Desaux, Docteur en médecine, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint Vladimir de Russie, âgé de quarante quatre ans, demeurant à Paris, rue de Vervins N° 29, beaufrère de l'épouse; de M^r Augustin Henry de Bonnaire, inspecteur divisionnaire au corps royal des Mines, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, âgé de quarante six ans, demeurant à Paris, quai Malakoff N° 19, cousin de l'épouse; de M^r Charles Louis François Royer, chef de bureau à la légion d'honneur, âgé de quarante sept ans, demeurant à Paris, rue de Seine Saint Germain N° 6 Bis, oncle maternel de l'épouse, et de M^r Albert Etienne Dauterive, notaire honoraire, âgé de cinquante trois ans, demeurant à Paris, rue Christine N° 7, cousin de l'épouse.

Asprey

Après quoi, nous, Jean Alexandre Paquet
de Villejust, adjoint au Maire du dixième
arrondissement de Paris, chevalier de l'ordre
royal de la Légion d'honneur, faisant cette
fonction d'officier de l'Etat civil, avons déclaré,
au nom de la loi, que les contractants sont unis
en mariage, nous avons signé le présent acte
pour le constater et en avons fait lecture aux
parties. Les deux époux, le père de l'épouse,
le père, la mère de l'épouse et les témoins ont
signé avec nous. Signé : J.P. Belhomme
de Moigny, A.F.L. de Silvestre,
Silvestre ~~de Saix~~, Royer, Belhomme
de Moigny, Desaux, A.b. de Bonnary,
Royer, Gauthier et Paquet.

approuvé parature
d'un mot nul



Pour légalisation de la signature sur M^e Courtois apposée
C. Désiré juge pour l'imposture de Monsieur le
Président du Tribunal de l'Instance de la Seine à Paris le Septembre 1841

Honoré J.